



COMMUNE DE ESSEGNEY

Département des Vosges

ARRETÉ :AR_2024_014

ARRETE POUR VIDE GRENIER 30 juin 2024

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 alinéa 1.

Vu l'article R.610-5 du Code Rural,

Considérant que le déroulement de l'opération « Vide Grenier » organisée par le Comité des Fêtes d'Essegney, rue des Clercs, rue de Bellevue, rue du Pâquis et rue Bienheureux Jean Martin Moye nécessite une réglementation de la circulation.

ARRETE

Article 1 – Le samedi 29 juin 2024, la "rue des Clercs" au niveau de la mairie sera interdite à la circulation à partir de 12h. Et le dimanche 30 juin 2024 de 00 heures à 20 heures, la circulation sera interdite dans les deux sens à tous les véhicules, rue des Clercs, rue de Bellevue, rue du Pâquis et rue Bienheureux Jean Martin Moye dans sa totalité.

Article 2 – La pose de signalisation réglementaire provisoire aux extrémités de ces rues sera réalisée par les employés municipaux.

Article 3– Aucune déviation ne sera mise en place. Les automobilistes emprunteront les voies adjacentes.

Article 4– Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des rues concernées durant toute la manifestation.

Article 5– Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essegney, le 5 avril 2024

Le Maire,



Eric JACOTÉ